



Dépôt légal : historique

- Institué en 1537
 - par François 1er
 - Ordonnance de Montpellier
- Régi actuellement par
 - le code du patrimoine articles L.131-1 à L.133-1
 - le décret d'application 31 décembre 1993 : n°93-1429





Dépôt légal : missions

- Collecte et conservation
 - documents de toute nature
 - publiés, produits ou diffusés en France
- Constitution et diffusion de la bibliographie nationale française
- Consultation des documents par des lecteurs accrédités, et selon
 - la législation sur la propriété intellectuelle
 - la réserve sur les secrets protégés par la loi
 - la compatibilité avec leur conservation





Dépôt légal : les périodiques

- Collectes effectuées par
 - service Gestion des périodiques de la BnF
 - les bibliothèques de « DL imprimeur »
- Ont été collectés en 2006
 - DL « éditeur »
38 570 titres / 1 277 610 fascicules
 - DL « imprimeur »
20 019 titres / 390 235 fascicules





Dépôt légal : l'électronique

- La loi DADVSI (JO du 3/8/2006)
 - Étend les missions de la BnF
 - Met en place le DL de l'Internet
 - Précise : « signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature faisant l'objet d'une communication au public par voie électronique »
- Les périodiques sont donc concernés





Dépôt légal : collectes en ligne

- Collecte automatisée « globale »
 - Domaine « .fr »
 - 1 à 2 fois par an
- Collecte « ciblée » sur proposition
 - En 2007 : près de 5 000 sites
- Dépôt spécifique si la collecte est impossible
 - En raison des formats, de l'architecture, ...
 - Modes de collecte :
 - Fourniture des codes et infos techniques par l'éditeur
 - Boîte <depot-legal-internet@bnf.fr>





Dépôt légal : aujourd'hui

- Collecte
 - 150 To = 150 000 Go
= plus de 10 milliards de fichiers
- Consultation
 - Comme l'imprimé : soumise à la loi
 - En attente des avis CNIL et décret en Conseil d'Etat pour fixer les conditions

